

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2014/45/UE

FONCTION 6



Formation Contrôle Automobile

Référence : *FCA-17-VL-MQ-35H-V3.A*

OBJECTIFS



- Etude de l'instruction technique de la fonction 6

IT VL F6 CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS

Déroulement de la formation

1-Les méthodes de contrôle et la technologie

2-Étude de cas

3-Attribution de défaillance applicable avec la S.R.V.F.5. (actuel)

4-Recherche de défaillance applicable avec L' I.T F.5 (à venir)

1-Les méthodes de contrôle et la technologie.

6.1.
CHÂSSIS OU CADRE
ET ACCESSOIRES

6.1.1

ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS

Véhicule placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur.



Éléments concernés : longeron, traverse, brancard, treillis, plaque de renfort.

la fixation des caisses autoporteuses est traitée au point 6.2.2.

Les défaillances



2-Étude de cas



Avant du véhicule

3-Attribution de défaillance applicable avec la S.R.V.F.6. (Actuel)

Transports	INSTRUCTION TECHNIQUE	F	7/18
SR / V / F6-1	6 - STRUCTURE, CARROSSERIE	21/07/2014	

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- **6.1.1.1.3**

-le constat :

- **Déformation mineure**

- défaut inclus :

- Déformation de l'élément n'entraînant pas une modification de la position des points d'ancrage d'un train.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

4-Recherche de défaillance applicable avec L' I.T F.6

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	1/25
IT F6	6 – CHASSIS ET ACCESSOIRES DU CHASSIS	13 juin 2016	

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.1.a.1**

-le libellé :

- Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse

-Précisions complémentaires :

- Déformation d'un élément sans modification de la position des points d'ancrage d'un demi-train ou du berceau moteur

-le niveau :

- **MINEURE**



Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- **6.1.1.1.2**

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Amorce de rupture due en général à une déformation et à des efforts de flexion répétés provoquant un cisaillement de la tôle.
- Fissure, cassure de l'élément.
- Présence d'une ouverture non prévue par le constructeur.
- Déchirure de la tôle.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.1.1.a.2

-le libellé :

- Légère fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

-Précisions complémentaires :

- Fissure légère sur un élément (longeron, traverse, plaque de renfort et tube des structures tubulaires)
- Déformation d'un élément entraînant une modification de la position des points d'ancrage d'un demi-train ou du berceau moteur

-le niveau :

➤ MAJEURE



Longeron Avant

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- 6.1.1.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Fissure, cassure de l'élément.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.1.1.a.3

-le libellé :

- Grave fêlure ou déformation d'un longeron ou d'une traverse

-Précisions complémentaires :

- Fissure importante ou rupture d'un élément (longeron, traverse, plaque de renfort et tubes)
- Déformation d'un élément entraînant une modification de la position des points d'ancrage d'un train complet ou des 2 demi-trains

-le niveau :

- **CRITIQUE**

Traverse



Que dit La SRV F6 ?

•6.1.2. Traverse

-le code :

- **6.1.2.2.1**

-le constat :

- **Mauvaise fixation / liaison**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.b.2**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches

-Précisions complémentaires :

➤ Desserrage, rupture partielle ou fissure sur une soudure de fixation entre éléments (longerons, traverses, tubes)

➤ Fissure sur une soudure entre éléments

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

traverse



longeron

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- 6.1.1.2.1

-le constat :

- Mauvaise fixation / liaison

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.b.3**

-le libellé :

- Mauvaise fixation de plaques de renfort ou d'attaches : jeu dans la majorité des fixations ; résistance insuffisante des pièces

-Précisions complémentaires :

- Absence totale des fixations ou rupture totale de fixation entre éléments (longerons, traverses, tubes)

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Pas de modification du niveau de sanction



longeron

Traverse

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- 6.1.1.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.
- Présence d'une ouverture non prévue par le constructeur.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.c.2**

-le libellé :

➤ Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage

-Précisions complémentaires :

➤ Réduction significative d'épaisseur de l'élément (longeron, traverse, plaque de renfort ou structure tubulaire) du châssis

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- 6.1.1.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.
- Présence d'une ouverture non prévue par le constructeur.
- Absence d'une partie du longeron.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.c.3**

-le libellé :

- Corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage : résistance insuffisante des pièces

-Précisions complémentaires :

- Corrosion perforante sur un élément (longeron, traverse, plaque de renfort ou structure tubulaire du châssis) du châssis

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



berceau

Pas de modification du niveau de sanction



berceau

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.4. Berceau

-le code :

- 6.1.4.1.4

-le constat :

- **Déformation importante**

- défaiut inclus :

- Déformation modifiant la position d'au moins un point d'ancrage d'un élément mécanique fixé sur le berceau

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.d.2**

-le libellé :

➤ Légère fêlure ou déformation du berceau

-Précisions complémentaires :

➤ Fissure légère sur un des éléments du berceau

➤ Déformation du berceau entraînant une modification des points d'ancrage d'un demi-train ou du moteur ou de la boîte de vitesse ou d'un pont

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



berceau

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.4. Berceau

-le code :

- 6.1.4.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Fissure, cassure, de l'élément.
- Déchirure de l'élément.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.d.3**

-le libellé :

➤ Grave fêlure ou déformation du berceau

-Précisions complémentaires :

➤ Rupture d'un des éléments du berceau

➤ Déformation du berceau entraînant une modification des points d'ancrage des deux demi-trains

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Que dit La SRV F6 ?

•6.1.4. Berceau

-le code :

- 6.1.4.2.1

-le constat :

- **Mauvaise fixation / liaison**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.e.2**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation du berceau

-Précisions complémentaires :

➤ Desserrage ou absence d'éléments de fixation du berceau

➤ Rupture partielle d'éléments de fixation du berceau

➤ Fissure ou rupture d'une liaison entre deux éléments du berceau

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Présence de corrosion
sur le berceau

Pas de modification du niveau de sanction



Présence de corrosion
perforante sur le berceau

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.4. Berceau

-le code :

- 6.1.4.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.f.2**

-le libellé :

➤ Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau

-Précisions complémentaires :

➤ Gonflement ou effritement du métal entraînant une réduction significative d'épaisseur de l'élément du berceau

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Triangle de
suspension avant

berceau

Que dit La SRV F6 ?

•6.1.4. Berceau

-le code :

- 6.1.4.1.2

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.f.3**

-le libellé :

➤ Corrosion excessive affectant la rigidité du berceau : résistance insuffisante des pièces

-Précisions complémentaires :

➤ Corrosion perforante sur le berceau

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Que dit La SRV F6 ?

•6.1.1. Longeron, brancard

-le code :

- 6.1.1.3.1.

-le constat :

- **Contrôle impossible**

- défaut inclus :

- défaillance d'accès visuel suite à modification(s) non prévue(s) par le constructeur y compris les tôles rapportées.
- Adjonction de produit insonorisant ou de protection sur tout ou partie du longeron.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.1.g.2**

-le libellé :

➤ Modification présentant un risque

-Précisions complémentaires :

➤ Modification de la structure du châssis

➤ Adjonction excessive de produit colmatant ou tôle rapportée dénotant une réparation non effectuée selon les règles de l'art

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

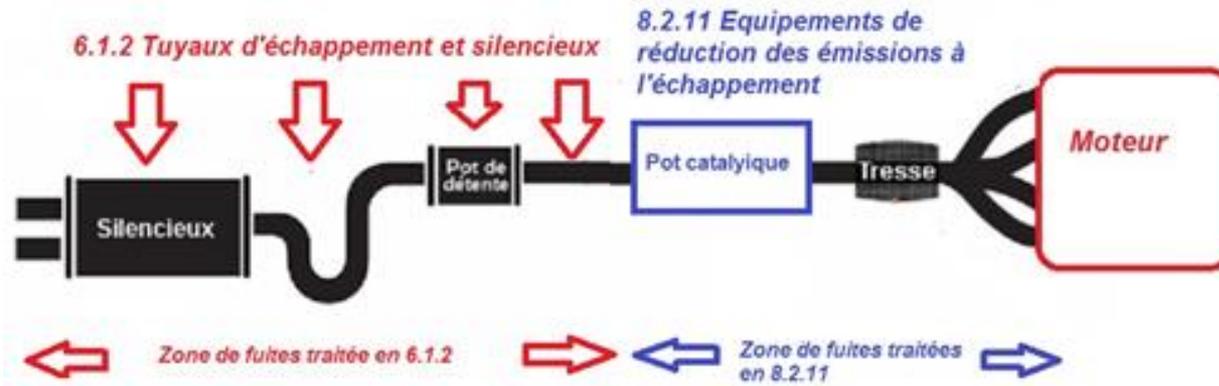
6.1.2

TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX

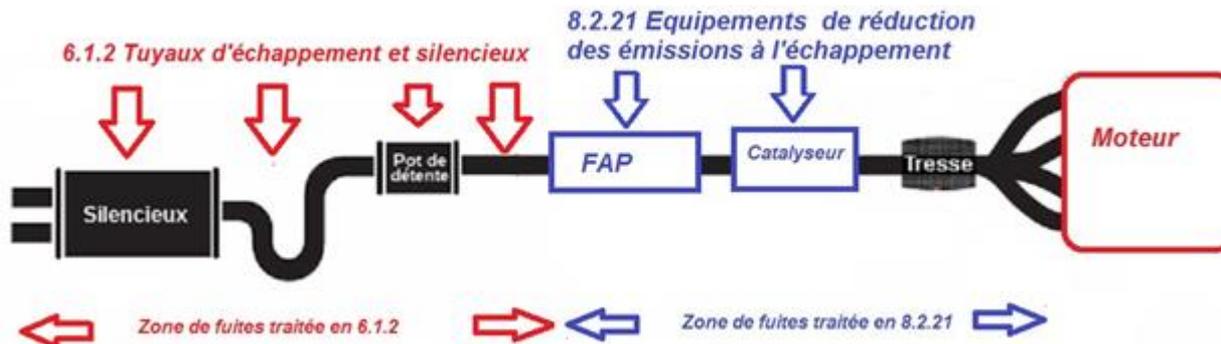
Véhicule placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur.

Les termes « Tuyaux d'échappement et silencieux » incluent l'ensemble de la ligne d'échappement, sauf pour ce qui concerne les défaillances d'étanchéité et l'état des dispositifs de réduction des émissions traités au 8.2.

• pour les véhicules à moteur à allumage commandé :



• pour les véhicules à moteur à allumage par compression :





Que dit La SRV **F8** ?

•8.3.3. Silencieux d'échappement

-le code :

- 8.3.3.1.1.

-le constat :

- **Détérioration importante**

- défaut inclus :

- Oxydation avec gonflement et/ou effritement de la matière sans perforation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.2.a.1**

-le libellé :

- Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute

-Précisions complémentaires :

- Oxydation avec gonflement et/ou effritement de la matière sans perforation.
- Frottement dû à un mauvais positionnement de l'échappement
- Déformation importante (écrasement, pliure, pincement,...)
- Adjonction de produit colmatant

-le niveau :

- **MINEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.3.3. Silencieux d'échappement

-le code :

- 8.3.3.3.1.

-le constat :

- Fuite importante

- défaut inclus :

- Fuite importante entraînant un manque d'étanchéité et/ou une émission anormale de bruit.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.2.a.2**

-le libellé :

- Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement

-Précisions complémentaires :

- Desserrage ou absence d'au moins un des éléments de fixation du collecteur sur la culasse
- Fuite importante entraînant un manque d'étanchéité
- Desserrage ou absence d'au moins deux éléments de fixation consécutifs.
- Absence de canalisation, y compris le tube de sortie lorsqu'il est amovible
- Fuite ralenteur d'échappement

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.3.3. Silencieux d'échappement

-le code :

- **8.3.3.2.1.**

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.2.a.3**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation ou manque d'étanchéité du système d'échappement : très grand risque de chute

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.1.3

RÉSERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT (Y COMPRIS LE SYSTÈME DE RÉCHAUFFAGE DU RÉSERVOIR ET DES CONDUITES DE CARBURANT) CONCERNE TOUS TYPES DE CARBURANT



Essence ou
gasoil

Hydrogène



GPL

GNV/GNL



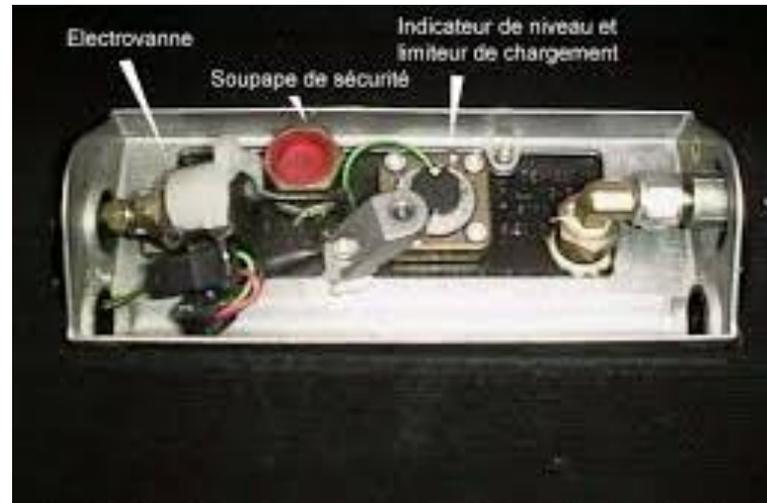
EQUIPEMENT GPL

Textes de référence :

Règlement CEE/ONU R67 concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des équipements spéciaux pour l'alimentation du moteur aux gaz de pétrole liquéfiés sur les véhicules et des véhicules munis d'équipements spéciaux pour l'alimentation du moteur aux gaz de pétrole liquéfiés en ce qui concerne l'installation de cet équipement.

Arrêté du 26 janvier 2000 relatif à l'exclusion des réservoirs de GPL-carburant du domaine d'application du décret du 18 janvier 1943 modifié portant règlement sur les appareils à pression de gaz.

Règlements R67-01 et R115.



En cas de systèmes GPL/GNC

Le contrôleur utilise un dispositif de détection des fuites calibré par rapport à son environnement sur l'ensemble des équipements et circuits de carburant (hors dispositif de remplissage), moteur tournant en mode gaz sous le véhicule et dans les 2 minutes suivant l'arrêt du moteur en mode gaz dans le compartiment moteur.

Le détecteur de fuite doit être utilisé au-dessous de l'élément contrôlé pour le GPL (gaz plus lourd que l'air) et au-dessus de l'élément contrôlé pour le GNC (gaz plus léger).

Dans le cas d'une détection de fuite sur un équipement, une canalisation ou un raccord accessibles, le contrôleur confirme la fuite :

- à l'aide de la solution moussante à pH neutre si l'élément incriminé est accessible,
- en réalisant 3 essais à l'aide du détecteur après recalibrage de l'appareil entre chaque essai sinon.

Accessoire(s) fixé(s) sur le réservoir (6.1.3.1.2)

GPL

Dans le cas où le réservoir est situé à l'intérieur du compartiment véhicule, le groupe d'accessoires doit être situé dans un compartiment étanche. Le capot étanche doit être mis à l'atmosphère, si nécessaire au moyen d'un tuyau flexible et d'un tuyau d'évacuation. La sortie de l'évent du capot étanche doit être orientée vers le bas.



Accessoire(s) fixé(s) sur le réservoir (6.1.3.1.2) GPL

Dans le cas où le réservoir est situé à l'extérieur du véhicule, si le groupe d'accessoires n'est pas protégé contre les effets de la poussière, de la boue ou de l'eau, le groupe d'accessoires doit disposer d'un capot de protection. Les éléments situés en partie haute des réservoirs sous le plancher sont considérés protégés.

Partie haute



ÉQUIPEMENTS GNC

Textes de référence :

Arrêté du 9 avril 1964 modifié relatif à la réglementation des conditions d'équipements, de surveillance et d'exploitation des installations de gaz carburant comprimé équipant les véhicules automobiles.

Norme ISO 19078 : 2006 : Bouteilles à gaz - Inspection de l'installation des bouteilles, et requalification des bouteilles haute pression pour le stockage du gaz naturel, utilisé comme carburant, à bord des véhicules automobiles.

Règlements R110.



En cas de réservoirs GNC

Le contrôle visuel des réservoirs de type GNC-1 dont le carter de protection ne présente aucune modification de profil importante est réalisé sans démontage et complété par un test acoustique d'absence de contact permanent entre le ou les réservoir(s) et le carter de protection.

Le contrôle visuel des réservoirs de type CNG-2, CNG-3, CNG-4 ou lorsque le type n'est pas identifié est réalisé après démontage du carter de protection ou à l'aide d'outils de vision indirecte.

Pour le démontage de ce carter, le contrôleur peut être assisté d'une personne de l'entreprise, dans le respect des règles de sécurité et des dispositions du code du travail.

Carter de protection du réservoir (6.1.3.f.3)

- Dispositif, **obligatoirement présent**, destiné à protéger le réservoir de toute agression externe.

Dispositif de remplissage GAZ (6.1.3.k.2) GNC

Dans le cas où le réservoir est à l'intérieur du véhicule, la vanne et ses accessoires, ainsi que la connexion « vanne/réservoir » sont isolés de l'habitacle par un capot ou une enveloppe ou une gaine souple étanche, ventilé vers l'extérieur.

Accessoire(s) fixé(s) sur le réservoir (6.1.3.l.2)

Dans le cas où le réservoir est situé à l'intérieur du compartiment véhicule, le groupe d'accessoires doit être situé dans un compartiment étanche. Le capot étanche doit être mis à l'atmosphère, si nécessaire au moyen d'un tuyau flexible et d'un tuyau d'évacuation. La sortie de l'évent du capot étanche doit être orientée vers le bas.



Date limite d'utilisation du réservoir GNC

	Date limite d'utilisation
1ère MeC ≥ 01/07/2005	Voir document d'identification complémentaire
1ère MeC < 01/07/2005 conformes au R110 (1)	Voir document d'identification complémentaire
1ère MeC < 01/07/2005 non-conformes au R110 (1)	Non concerné

(1) La conformité au R110 est indiquée sur le document d'identification complémentaire.

ÉQUIPEMENTS HYDROGÈNE

Textes de référence :

Règlement UE N° 406/2010 du 26 avril 2010 portant application du règlement (CE) no 79/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la réception par type des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène.

Date limite d'utilisation du réservoir (6.1.3.f.3)

La date limite d'utilisation du réservoir d'hydrogène est vérifiée sur l'étiquette apposée à proximité de l'embout de remplissage, par exemple au revers d'une trappe ou sur le réservoir.



En cas de système Hydrogène (§ 4 annexe VI R406/2010)

Le contrôleur vérifie que le signal d'avertissement (voyant de défaillance ou message) ne reste pas actif, interrupteur « marche-arrêt » du véhicule en position marche et ceinture de sécurité attachée.

Le contrôleur vérifie que les flexibles et canalisations rigides d'hydrogène :

- sont fixés de telle manière qu'ils ne soient pas soumis à des effets de torsion, de pincement ou d'abrasion.
- sont montés de manière à empêcher un contact métal sur métal, notamment au niveau des points de fixation.

Contre-visite relative au défaut 6.1.3.h.2 (contrôle impossible réservoir)

Le véhicule peut être représenté avec une attestation émise par le constructeur, son représentant ou l'installateur, justifiant de la conformité du réservoir.

Elle doit avoir été établie, au plus tôt à la date du contrôle technique périodique défavorable.

Une copie de tous les certificats et attestations utilisés par le contrôleur pour contrôler ce point est archivée avec la copie ou le duplicata signé par le contrôleur du PV de contrôle.



Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.2. Réservoir de carburant

-le code :

- 8.2.2.2.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du réservoir.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.1.3.a.2

-le libellé :

- Mauvaise fixation du réservoir, des carters de protection ou des conduites de carburant ne présentant pas un risque particulier d'incendie

-Précisions complémentaires :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du réservoir
- Absence ou rupture d'au moins deux points de fixation successifs de la canalisation
- Absence, desserrage ou rupture de la fixation du filtre (si existant), de la pompe, du système d'injection
- GNC/GPL/H2:
 - Absence ou détérioration de la protection située entre la fixation (ex : collier) et le réservoir.
 - Traces d'exposition à la chaleur ou d'agression chimique sur les fixations du réservoir
 - Absence ou desserrage de plus d'un élément de fixation de la protection ou du carter de protection
 - Fixation inadaptée (ex : fil) de la protection ou le carter de protection
 - Absence, desserrage ou rupture de plus d'un des éléments de fixation de la canalisation entre le réservoir et le moteur ou la pile à combustible
 - Absence ou desserrage d'au moins une fixation sur un des dispositifs du circuit d'alimentation (ex : dispositif de remplissage, détendeur, ..)

-le niveau :

➤ MAJEURE



Circuit de carburant

Arbre de transmission

Frottement dû à une mauvaise fixation , présence risque d'incendie à cours terme.

Que dit La SRV **F8** ?

N É A N T

- **Il faut au moins deux points de fixation successifs de la canalisation pour noter la défaillance :**
Mauvaise fixation , sans contre-visite

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.3.a.3**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation du réservoir ou des conduites de carburant présentant un risque particulier d'incendie

-Précisions complémentaires :

➤ Contact avec un point chaud du réservoir ou du circuit l'alimentation en carburant quel qu'il soit

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Ce tuyau d'essence est poreux
et laisse transpirer le carburant

Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.1. Circuit de carburant

-le code :

- **8.2.1.3.1.**

-le constat :

- **Fuite**

- défaut inclus :

- Ecoulement réapparaissant après essuyage.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.1.3.b.2

-le libellé :

- Fuite de carburant ou bouchon de remplissage manquant ou inopérant

-Précisions complémentaires :

- Écoulement de carburant avec formation de gouttes ou écoulement réapparaissant après essuyage au niveau de la paroi du réservoir, des flexibles, canalisations rigides, pompe, filtres, carburateur ou système d'injection
- Bouchon de réservoir ou trappe assurant la fonction absent ou inopérant
- Fuite détectée (GNC/GPL)

-le niveau :

➤ MAJEURE



Ecoulement d'essence

Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.1. Circuit de carburant

-le code :

- **8.2.1.3.1.**

-le constat :

- **Fuite**

- défaut inclus :

- Ecoulement de liquide avec formation de gouttes.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.3.b.3**

-le libellé :

➤ Fuite de carburant : risques d'incendie ; perte excessive de substances dangereuses

-Précisions complémentaires :

➤ Hors points chauds traités au 6.1.3.e.1

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Tuyau de carburant

Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.1. Circuit de carburant

-le code :

- 8.2.1.1.1.

-le constat :

- Canalisation écrasée, pliée, pincée, vrillée,... entraînant une restriction de circulation du carburant

- défaut inclus :

- Corrosion

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.3.c.1**

-le libellé :

➤ Conduites abrasées

-Précisions complémentaires :

- Oxydation de surface.
- Canalisations usées par frottement (hors Hydrogène)
- Craquelure des flexibles (Essence, Gazole)
- Flexible ou canalisation rigide écrasé, plié, pincé, vrillé, entraînant une restriction de circulation (Essence, Gazole)

-le niveau :

➤ **MINEURE**



Le métal s'effrite sur
ce tuyau de
carburant

Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.1. Circuit de carburant

-le code :

- **8.2.1.1.1.**

-le constat :

- Mauvais état

- défaut inclus :

- Corrosion

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.c.2**

-le libellé :

- Conduites endommagées

-Précisions complémentaires :

- Oxydation des canalisations métalliques, provoquant un gonflement et/ou un effritement du métal
- Flexible ou canalisation rigide écrasé, plié, pincé, vrillé, entraînant une restriction de circulation (GNC, GPL, Hydrogène)
- Craquelures du ou des flexibles (GPL, GNC)
- Gaine de protection des flexibles Haute Pression (GNC, Hydrogène)
- Contact métal sur métal au niveau des flexibles ou canalisation rigides, notamment au niveau des points de fixation (Hydrogène)

-le niveau :

- **MAJEURE**

Une partie de la protection thermique est absente entre le réservoir d'essence et l'échappement



Que dit La SRV **F8** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.e.3**

-le libellé :

- Risque d'incendie lié à une fuite de carburant, à une mauvaise protection du réservoir de carburant ou du système d'échappement, à l'état du compartiment moteur

-Précisions complémentaires :

- Contact d'un élément inflammable ou fuite près d'un point chaud

-le niveau :

- **CRITIQUE**



Un message d'alerte relatif à la sécurité des systèmes hydrogène s'affiche sur le tableau de bord

Pas de SRV

N É A N T

Le système hydrogène n'est pas
contrôlé actuellement

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.f.3**

-le libellé :

- Système GPL/GNC/GNL ou à hydrogène non conforme aux exigences, partie du système défectueuse

-Précisions complémentaires :

- Réservoir non conforme ou date de validité dépassée (voir spécifications)
- Absence de la protection si obligatoire (voir spécifications)
- Signal d'avertissement (voyant de défaillance ou message) relatif à la sécurité des systèmes hydrogène actif

-le niveau :

- **CRITIQUE**



Une partie du revêtement est abimée dû a un frottement.

Pas de SRV

N É A N T

Le système hydrogène n'est pas
contrôlé actuellement

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.g.1**

-le libellé :

- Réservoirs, carters de protection détériorés

-Précisions complémentaires :

- Réservoirs métallique ou en partie métallique GNC-1, GNC-2, **H2** ou GPL :
- Abrasion dû à un frottement ayant altéré le revêtement sans élimination du métal
- Traces d'exposition à la chaleur, sans décollement du revêtement
- Traces d'agression chimique sans apparition du métal
- Oxydation provoquant un gonflement sans décollement du revêtement
- Réservoirs en matériaux composite GNC-2, GNC-3, GNC-4 ou **H2** :
- Oxydation de l'insert métallique situé à chaque extrémité du réservoir
- Protection ou carter de protection métallique :
- Oxydation de la protection ou du carter de protection, provoquant un gonflement et/ou un effritement du métal

-le niveau :

- **MINEURE**

Réservoir de carburant



Le métal s'effrite

Que dit La SRV **F8** ?

•8.2.2. Réservoir de carburant

-le code :

- **8.2.2.1.1.**

-le constat :

- **Mauvais état**

- défaut inclus :

- Déformation importante du réservoir.
- Corrosion importante du réservoir.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.g.2**

-le libellé :

- Réservoirs, carters de protection endommagés

-Précisions complémentaires :

Réservoirs métallique ou en partie métallique:

- Abrasion de métal
- Creux dans la paroi avec ou sans pénétration ou enlèvement de métal (bosselure)
- Ondulation visible de la paroi
- Oxydation provoquant un gonflement avec décollement du revêtement ou un effritement du métal



Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

6.1.3.g.2 (suite)

-Précisions complémentaires :

Réservoirs composites ou en partie composite

- Abrasion (usure, meulage, frottement)
- Fissure, rupture des fibres
- Disparition de la résine de protection des fibres
- Impact(s)
- Fin craquellement de la résine lui donnant une apparence opaque « gelée » (délaminage)
- Traces d'exposition à la chaleur (brunissement) ou d'agression chimique



Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

6.1.3.g.2 (suite)

-Précisions complémentaires :

Protection ou carter de protection métallique :

- Corrosion perforante, déchirure, perforation
- Enfouissement $\geq 5\text{mm}$
- Contact permanent avec le ou les réservoir(s)
- Traces d'exposition à la chaleur ou d'agression chimique
- Soudure avec ou sans ajout d'élément
- Absence ou détérioration de l'isolation thermique avec la ligne d'échappement (si proximité)
- Absence du dispositif de fermeture de la trappe d'accès (si prévu)



Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

6.1.3.g.2 (suite)

-Précisions complémentaires :

Protection ou carter de protection en matériau composite

- Perforation, déchirure, fissure, fêlure, coupure
- Traces d'exposition à la chaleur ou d'agression chimique
- Adjonction de produit colmatant (ex : résine)

Protection ou carter de protection en matériaux autre que métallique et composite pour GPL

- Perforation, déchirure, fissure, fêlure, coupure

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Ce réservoir de carburant est tellement sale, que le contrôle est impossible.

Que dit La SRV **F8** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.h.2**

-le libellé :

- Contrôle impossible du réservoir

-Précisions complémentaires :

- Démontage de la protection ou vision indirecte impossible (si prévu)
- État de surface non contrôlable (salissures importantes)

-le niveau :

- **MAJEURE**



Fonctionnement système GNC,
niveau de carburant inférieur à
50% de sa capacité

Que dit La SRV FG 1ou 2 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.3.i.1**

-le libellé :

➤ Fonctionnement système GNC, niveau de carburant inférieur à 50% de sa capacité

-Précisions complémentaires :

➤ Niveau de carburant sur véhicule GNC inférieur à 50% (constaté au niveau de l'indicateur tableau de bord)

-le niveau :

➤ **MINEURE**



Non fonctionnement du moteur en mode GAZ (GNC, GPL), quel que soit le motif

Que dit La SRV **FG 1ou 2** ?

- **G.1.2.Présentation du véhicule**

- le code :

- **G.1.2.1.2**

- le constat :

- **Fonctionnement au carburant gaz impossible**

- défaut inclus :**

- Non fonctionnement du moteur en mode GAZ, quel que soit le motif.

- le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.i.2**

-le libellé :

- Fonctionnement au gaz carburant impossible

-Précisions complémentaires :

- Non fonctionnement du moteur en mode GAZ (GNC, GPL), quel que soit le motif

-le niveau :

- **MAJEURE**



Absence du marquage GNC sur le
réservoir GNC

Que dit La SRV **FG 1** ?

- **G.2.1. Réservoir de gaz**

- le code :

- **G.2.1.4.1**

- le constat :

- **Absence d'identification (GNC)**

- défaut inclus :

- Pour un véhicule mis en circulation à compter du 01/07/2005, absence du marquage R110 sur le réservoir GNC

- Absence du marquage GNC sur le réservoir GNC

- le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.j.1**

-le libellé :

- Absence d'identification du réservoir GNC

-Précisions complémentaires :

- Pour un véhicule mis en circulation à compter du 01/07/2005, absence du marquage R110 sur le réservoir GNC
- Absence du marquage GNC sur le réservoir GNC

-le niveau :

- **MINEURE**



Lors du contrôle il est constaté une détérioration de l'embout de remplissage



Pas de SRV

N É A N T

Le système hydrogène n'est pas
contrôlé actuellement

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.3.k.2**

-le libellé :

- **Dispositif de remplissage GAZ détérioré**

-Précisions complémentaires :

- Embout de remplissage GNC, GPL ou H2 détérioré, déformé
- Absence ou détérioration du joint d'étanchéité à l'intérieur de l'about de remplissage GNC (étanchéité au remplissage)
- Mauvais positionnement du clapet anti-retour situé dans l'embout GPL (si vérifiable)
- Absence ou détérioration du bouchon de protection du dispositif de remplissage (en l'absence d'une trappe de protection)
- Absence ou non fonctionnement de la trappe de protection (en l'absence du bouchon de protection de l'about)
- Absence ou débattement important de la fixation du dispositif de remplissage (sur la caisse)

-le niveau :

- **MAJEURE**



Il est constaté une déchirure de cette gaine d'étanchéité d'un réservoir GNC, ce dernier est situé dans le coffre du véhicule



Que dit La SRV **FG 1** ?

- **G.2.2. Accessoires fixés sur le réservoir**

-le code :

- **G.2.2.2.2.**

-le constat :

- **Détérioration importante**

-défaut inclus :

- Pour les réservoirs GNC-situés à l'intérieur du véhicule :

- * détérioration du capot et/ou de l'enveloppe et/ou de la gaine souple ne garantissant plus l'étanchéité du dispositif vis-à-vis du compartiment intérieur.

- * mauvais positionnement de l'enveloppe ou de la gaine souple ou des entretoises ne garantissant plus l'étanchéité du dispositif vis-à-vis du compartiment intérieur.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.1.3.1.2

-le libellé :

➤ Accessoires fixés sur le réservoir détériorés

-Précisions complémentaires :

- Pour les réservoirs GNC et GPL situés à l'intérieur du véhicule :
- détérioration du capot et/ou de l'enveloppe et/ou de la gaine souple ne garantissant plus l'étanchéité du dispositif vis-à-vis du compartiment intérieur
- mauvais positionnement de l'enveloppe ou de la gaine souple ou des entretoises ne garantissant plus l'étanchéité du dispositif vis-à-vis du compartiment intérieur
- Pour réservoir GPL situés à l'extérieur avec accessoires fixés sur le réservoir et non protégés, absence du capot de protection
- Absence de joint du compartiment étanche, si visible (GPL)
- Absence de soupape de sécurité GPL (réservoir non R67-01 ou non R115)
- Détérioration d'un fusible thermique fixé sur la vanne (GNC)

-le niveau :

➤ MAJEURE

6.1.4 PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE



Système de protection frontal (pare-buffle):

Les systèmes de protection frontale, pour les véhicules mis en circulation à compter du 25 mai 2007, portent le marquage de réception CE, la dénomination commerciale et la marque du dispositif apposés de façon indélébile et lisible (non applicables pour les véhicules de l'ONF).

Dispositif de protection latérale:

Le positionnement des dispositifs de protection latérale ne doivent pas impliquer un dépassement de gabarit du véhicule.

Dispositif anti-encastrement arrière, zone de protection:

Les dispositifs anti-encastrement arrière, pour les véhicules mis en circulation à compter du 1er octobre 1983, permettent, sur une profondeur maximale de 45 cm par rapport à l'arrière du véhicule l'absence de zone sans protection à plus de 55 cm du sol et à plus de 10 cm de chaque côté de l'essieu arrière (sans tenir compte du renflement des pneumatiques au voisinage du sol). Leur positionnement ne doit pas impliquer un dépassement de gabarit et le dispositif ne doit pas masquer la signalisation ou l'immatriculation.





Pas de modification du niveau de sanction



Que dit La SRV F6 ?

•6.2.5. Pare-chocs, bouclier

-le code :

- 6.2.5.1.2.

-le constat :

- **Partie saillante**

- défaut inclus :

- Absence de pare-chocs.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.4.a.3**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact : chute probable de pièces ; fonctionnement gravement affecté

-Précisions complémentaires :

- Absence totale d'éléments de fixation prévus
- Absence du dispositif anti-encastrement AR (s'il existe une zone non protégée)
- Absence de pare-chocs ou du bouclier

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Voici les mesures relevées lors du contrôle .

Que dit La SRV F6 ?

•6.2.9. Anti-encastrement, protection latérale

-le code :

- 6.2.9.1.1.

-le constat :

- **Détérioration importante et/ou mauvaise fixation/liaison**

- défaut inclus :

- Barre anti-encastrement AR présente mais ne respectant pas les prescriptions de positionnement.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.4.b.2**

-le libellé :

➤ Dispositif manifestement non conforme aux exigences

-Précisions complémentaires :

➤ Cf spécifications

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.1.5 SUPPORT DE ROUE DE SECOURS (LE CAS ÉCHÉANT)





Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.3. Support roue de secours

-le code :

- 7.2.3.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Fissure/cassure d'un des éléments du support

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.5.a.1**

-le libellé :

➤ Support dans un état inacceptable

-Précisions complémentaires :

➤ Support déformé

-le niveau :

➤ **MINEURE**

Le support de
roue de secours
est fendu à cet
endroit



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.3. Support roue de secours

-le code :

- 7.2.3.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Fissure/cassure d'un des éléments du support

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.5.b.2**

-le libellé :

➤ Support fêlé ou mal fixé

-Précisions complémentaires :

➤ Fissure/cassure d'un des éléments du support

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Voici le système de
qui permet de
verrouiller le
support de la roue
de secours



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.3. Support roue de secours

-le code :

- **7.2.3.1.1.**

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- **Détérioration du système de verrouillage**

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.4.c.2**

-le libellé :

➤ Roue de secours mal attachée au support

-Précisions complémentaires :

➤ Détérioration du système de verrouillage

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.3. Support roue de secours

-le code :

- 7.2.3.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Toute anomalie de fixation n'assurant plus le maintien de la roue de secours à son support

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.5.c.3**

-le libellé :

➤ Roue de secours mal attachée au support : très grand risque de chute

-Précisions complémentaires :

➤ Risque de décrochage du support de roue de secours

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.1.6

ACCOUPLLEMENT MECANIQUE ET DISPOSITIF DE REMORQUAGE



Ce point concerne le dispositif optionnel permettant au véhicule de tracter.



Voici le crochet d'attelage,
vue de dessous



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.4. Dispositif d'attelage

-le code :

- 7.2.4.1.1.

-le constat :

- **Anomalie de fixation et/ou détérioration importante**

- défaut inclus :

- Corrosion perforante.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.a.2**

-le libellé :

➤ Élément endommagé, défectueux ou fissuré

-Précisions complémentaires :

- Traces de réparation sur le dispositif
- Déformation du crochet sans risque de rupture ou de décrochage.
- Corrosion perforante.
- Fissure/cassure d'un des éléments de l'attache
- Déformation importante du support

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Lors de la manipulation , un jeu est constaté



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.4. Dispositif d'attelage

-le code :

- 7.2.4.1.1.

-le constat :

- **Anomalie de fixation et/ou détérioration importante**

- défaut inclus :

- Desserrage de la boule ou du dispositif d'attelage.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.b.2**

-le libellé :

➤ Usure excessive d'un élément

-Précisions complémentaires :

➤ Jeu important au niveau de l'axe du crochet de remorquage

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Cette fixation de crochet d'attelage est prise sur un élément en mauvais état ce qui le rend instable .



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.4. Dispositif d'attelage

-le code :

- 7.2.4.1.1.

-le constat :

- **Anomalie de fixation et/ou détérioration importante**

- défaut inclus :

- Immobilisation du dispositif non assurée.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.c.2**

-le libellé :

➤ Mauvaise fixation

-Précisions complémentaires :

➤ Desserrage de la boule ou du dispositif d'attelage.

➤ Absence d'au moins une fixation

➤ Immobilisation du dispositif non assurée

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Sur le crochet d'attelage de ce véhicule
l'épingle de sécurité est absente



Épingle de sécurité

Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.d.2**

-le libellé :

➤ Absence ou mauvais fonctionnement d'un dispositif de sécurité

-Précisions complémentaires :

➤ Verrouillage du crochet défectueux

➤ Absence de l'épingle de sécurité

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV **F7** ?

•7.2.4. Dispositif d'attelage

-le code :

- 7.2.4.1.1.

-le constat :

- **Anomalie de fixation et/ou détérioration importante**

- défaut inclus :

- Obstruction partielle de la plaque d'immatriculation

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.f.1**

-le libellé :

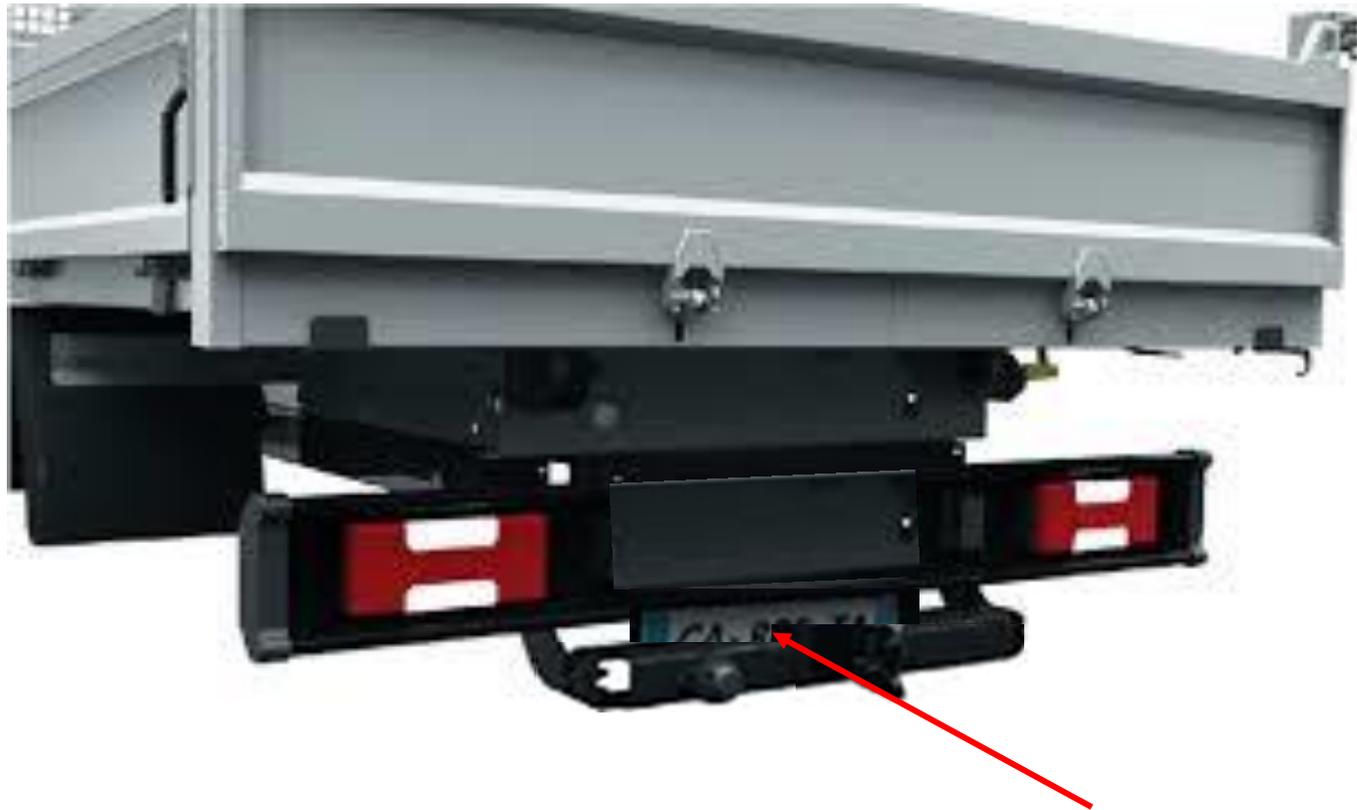
- Obstruction, hors utilisation, de la plaque d'immatriculation ou d'un feu

-Précisions complémentaires :

- Obstruction partielle de la plaque d'immatriculation
- Obstruction d'un feu

-le niveau :

- **MINEURE**



La plaque d'immatriculation est difficilement lisible

Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.f.2**

-le libellé :

➤ Plaque d'immatriculation illisible (hors utilisation)

-Précisions complémentaires :

➤ Obstruction de la plaque

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



L'épingle de sécurité d'origine ci-dessus a été remplacée par le bout de fil électrique ci dessous



Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.g.2**

-le libellé :

➤ Modification présentant un risque (pièces auxiliaires)

-Précisions complémentaires :

➤ Modification du dispositif de verrouillage

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Cette plaque a été soudée sur le support pour pouvoir adapter le nouveau crochet

Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.6.g.3**

-le libellé :

➤ Modification présentant un risque (pièces principales)

-Précisions complémentaires :

➤ Modification du support

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.1.7

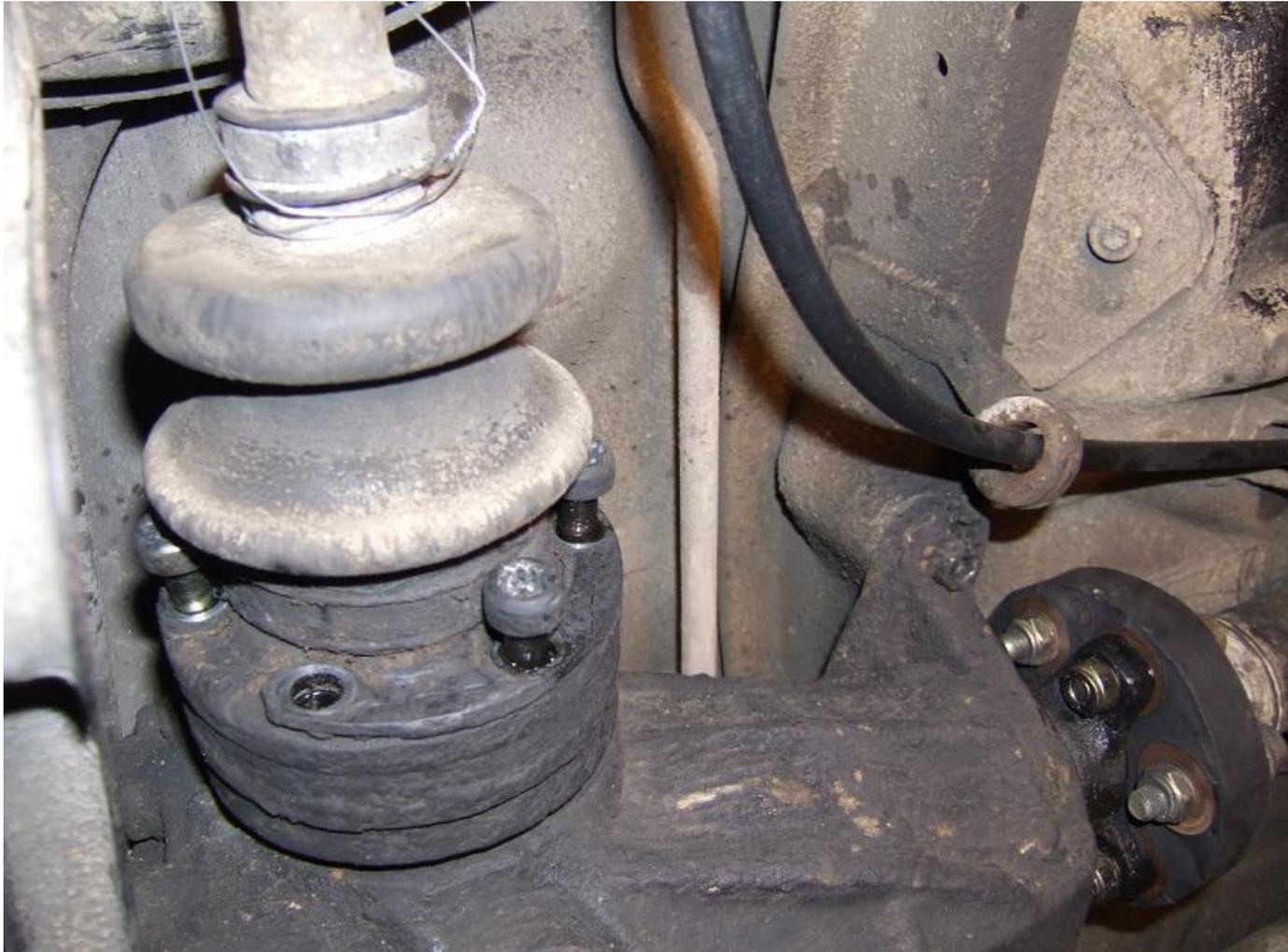
TRANSMISSION

L'état du soufflet de cardan est vérifié sur toute la périphérie en tournant la roue lentement, en braquant la roue à fond dans le cas d'une traction avant.



Rechercher le jeu entre l'arbre et les articulations (bruit de claquement) en faisant tourner les roues dans un sens puis dans l'autre.





Sans commentaires

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.2.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.a.2**

-le libellé :

➤ Boulons de fixation desserrés ou manquants

-Précisions complémentaires :

➤ Absence, desserrage ou rupture d'éléments de fixation de l'arbre, des paliers ou relais sur la structure

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Il n'y a plus
que ce boulon
qui tient
l'arbre de
transmission .

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.2.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.a.3**

-le libellé :

➤ Boulons de fixation desserrés ou manquants au point de constituer une menace grave pour la sécurité routière

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Un débattement est constaté sur ce palier d'arbre de transmission.

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- **8.1.4.1.1.**

-le constat :

- **Détérioration importante**

- défaut inclus :

- Débattement au niveau des roulements de paliers ou des silentblocs

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.b.2**

-le libellé :

➤ Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission

-Précisions complémentaires :

➤ Débattement au niveau des roulements de paliers

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Le roulement est
complètement usé.

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.1.1.

-le constat :

- **Détérioration importante**

- défaut inclus :

- Débattement au niveau des roulements de paliers ou des silentblocs

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.b.3**

-le libellé :

➤ Usure excessive des roulements de l'arbre de transmission : très grand risque de déboîtement ou de fissure

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



En effectuant ce mouvement , un jeu excessif est constaté, mais sans risque immédiat de casse.

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- **8.1.4.1.2.**

-le constat :

- **Jeu important**

- défaut inclus :

- Jeu excessivement supérieur au jeu fonctionnel au niveau des joints tripodes, cardans.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.c.2**

-le libellé :

➤ Usure excessive des joints universels

-Précisions complémentaires :

➤ Jeu excessivement supérieur au jeu fonctionnel au niveau des joints tripodes, cardans et croisillons

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Lors de la manipulation de l'arbre de transmission, il est constaté un jeu si important à ce niveau que la rupture est imminente.

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- **8.1.4.1.2.**

-le constat :

- **Jeu important**

- défaut inclus :

- Jeu excessivement supérieur au jeu fonctionnel au niveau des joints tripodes, cardans.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.c.3**

-le libellé :

➤ Usure excessive des joints universels : très grand risque de déboîtement ou de fissure

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

Flector de transmission



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.1.2.

-le constat :

- Jeu important

- défaut inclus :

- Détérioration d'un flector de transmission

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.d.2**

-le libellé :

➤ Raccords flexibles détériorés

-Précisions complémentaires :

➤ Flector détérioré, fissure sur la partie souple

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Flector de transmission



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.1.2.

-le constat :

- Jeu important

- défaut inclus :

- Détérioration d'un flector de transmission

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.d.3**

-le libellé :

➤ Raccords flexibles détériorés : très grand risque de déboîtement ou de fissure

-Précisions complémentaires :

- Détérioration complète ou risque de rupture du flector
- Désolidarisation complète de la partie souple avec le support

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Un jeu important est constaté dans ce sens

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.1.2.

-le constat :

- **Jeu important**

- défaut inclus :

- Débattement entre les parties coulissantes mâle et femelle de l'arbre de transmission.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.7.e.2**

-le libellé :

- Arbre de transmission endommagé ou déformé

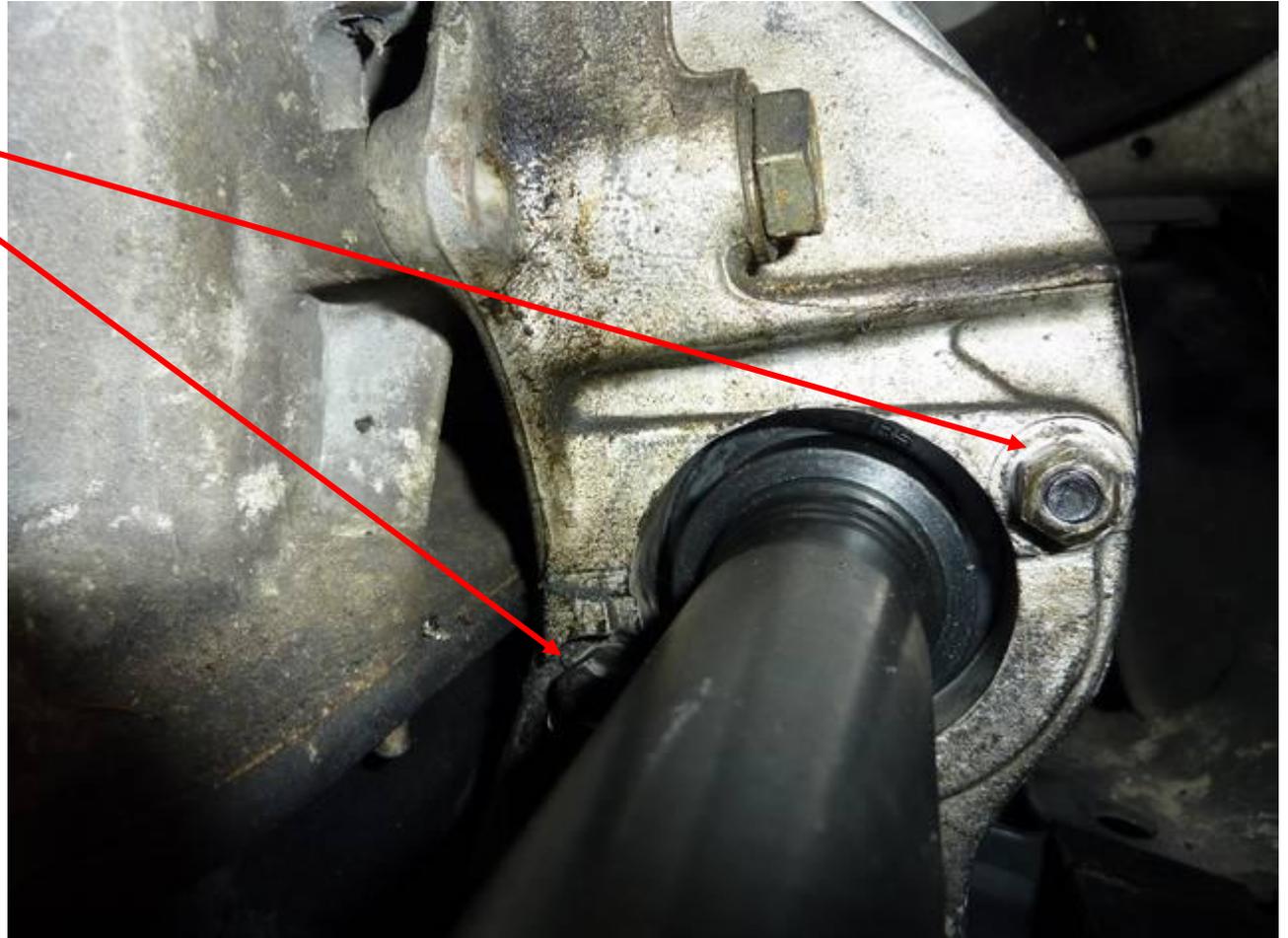
-Précisions complémentaires :

- Déformation flagrante de l'arbre
- Déformation importante d'une bride de fixation
- Silentbloc coupé ou arraché avec débattement au niveau des paliers ou relais
- Jeu important entre les parties coulissantes de l'arbre de transmission

-le niveau :

- **MAJEURE**

Les fixations du
roulement de cardan
sont desserrées



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.2.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation de l'arbre (vis,écrou).

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.f.2**

-le libellé :

➤ Cage de roulement fissurée ou mal fixée

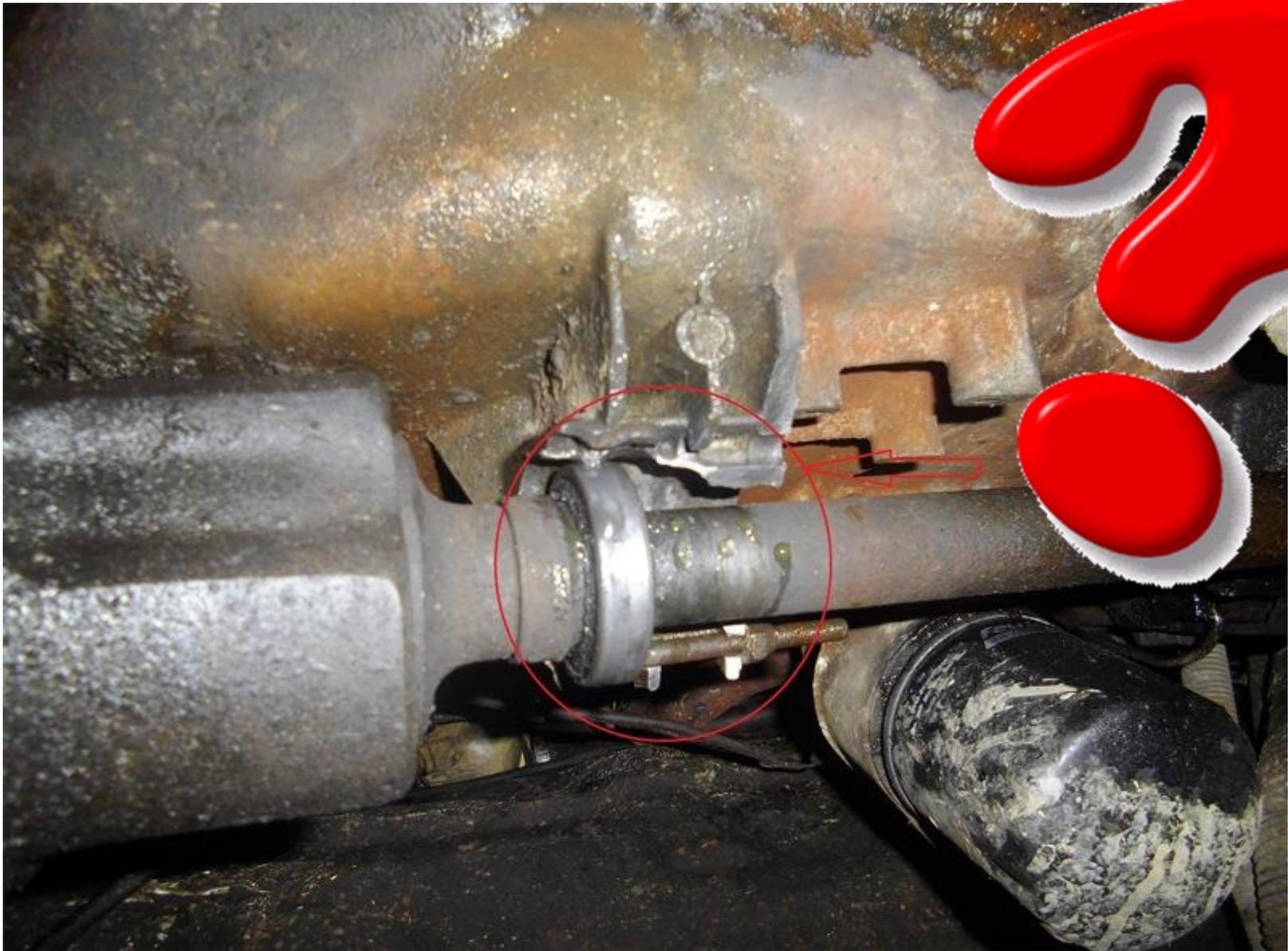
-Précisions complémentaires :

➤ Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation

➤ Absence, desserrage de l'étrier de fixation d'un croisillon de cardan

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.2.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation de l'arbre (vis, écrou).

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.f.3**

-le libellé :

➤ Cage de roulement fissurée ou mal fixée : très grand risque de déboîtement ou de fissure

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



soufflet de transmission

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.3.1 .

-le constat :

- Soufflet défectueux

- défaut inclus :

- Absence, coupure, déboîtement du soufflet

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.1.7.g.1**

-le libellé :

- Capuchon anti-poussière gravement détérioré

-Précisions complémentaires :

- Déboîtement du soufflet de cardan ou du cache-poussière de l'arbre de transmission
- Perforation mineure

-le niveau :

- **MINEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- **8.1.4.3.1 .**

-le constat :

- **Soufflet défectueux**

- défaut inclus :

- Absence, coupure, déboîtement du soufflet

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.g.2**

-le libellé :

➤ Capuchon anti-poussière manquant ou fêlé

-Précisions complémentaires :

➤ Soufflet de cardan fissuré, arraché ou absent

➤ Cache-poussière de l'arbre de transmission fêlé

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.4. Transmission (y compris accouplements)

-le code :

- 8.1.4.1.1.

-le constat :

- **Détérioration importante**

- défaut inclus :

- Déformation flagrante de l'arbre (flambage,...).

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.7.h.2**

-le libellé :

➤ Modification illégale de la transmission

-Précisions complémentaires :

➤ Fixations et arbres de transmissions modifiés

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.1.8

SUPPORT DE MOTEUR





Un seul élément est desserré

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.1. Moteur

-le code :

- 8.1.1.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

-défaut inclus :

- Absence, desserrage, fissure ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du moteur, y compris sur la structure.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.8.a.1**

-le libellé :

➤ Anomalie de fixation

-Précisions complémentaires :

➤ Détérioration mineure d'un silentbloc

➤ Desserrage d'un des éléments de fixation d'un support

-le niveau :

➤ **MINEURE**



Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.1. Moteur

-le code :

- 8.1.1.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

-défaut inclus :

- Détérioration importante ou absence d'au moins un des silentblocs.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.8.a.2**

-le libellé :

➤ Fixations détériorées, manifestement gravement endommagées

-Précisions complémentaires :

➤ Détérioration importante d'un silentbloc

➤ Absence, fissure, rupture ou desserrage de plus d'une fixation d'un support

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Support moteur

Que dit La SRV **F8** ?

•8.1.1. Moteur

-le code :

- 8.1.1.1.1.

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage, fissure ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du moteur, y compris sur la structure.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.1.8.a.3**

-le libellé :

➤ Fixations desserrées ou fêlées

-Précisions complémentaires :

➤ Plus d'un support concerné

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

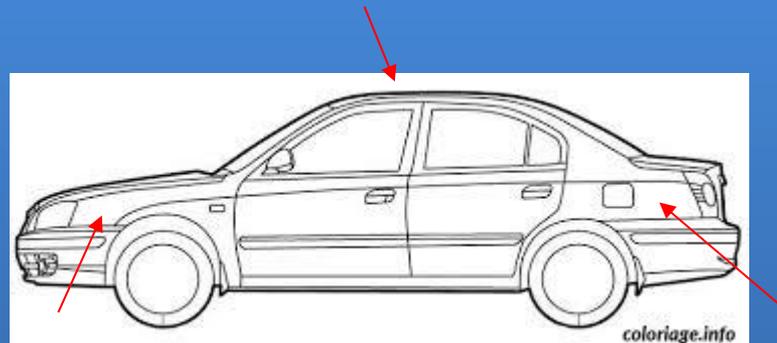
6.2

CABINE ET CARROSSERIE

6.2.1

ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE

Le terme « Cabine et carrosserie » inclut les toits escamotables, coulissants ou ouvrants et les ailes



(sauf les ouvrants permettant d'accéder aux places assises –point 6.2.3 « portes et poignées de portes »)

Le fonctionnement du toit escamotable, coulissant ou ouvrant n'est pas vérifié. Le véhicule est mis en configuration « toit fermé ». Dans le cas d'un système démontable, si le véhicule est présenté sans le toit, les éléments supports encore présents (ex : arceaux) sont vérifiés au niveau de leur état et de leur fixation.





Aile arrière droite

Pas de modification du niveau de sanction



Que dit La SRV F6 ?

•6.2.4. Aile

-le code :

- 6.2.4.1.1.

-le constat :

- **Détérioration importante**

- défaut inclus :

- Déformation importante.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.2.1.a.2

-le libellé :

- Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures

-Précisions complémentaires :

- Cassure, déformation, déchirure, corrosion ou anomalie de fixation d'un élément provoquant ou pouvant provoquer une saillie
- Anomalie de verrouillage ou mauvaise fixation d'élément amovible ou basculant (ridelle, toit...)
- Anomalie de fixation ou détérioration de la bâche ou toile de toit pouvant provoquer un débattement

-le niveau :

➤ MAJEURE

Protection de bas de caisse



Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.1.a.3**

-le libellé :

➤ Panneau ou élément mal fixé ou endommagé susceptible de provoquer des blessures : chute probable

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

De la corrosion perforante est présente sur le pied montant central



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.2. Porte AR, hayon**

- le code :

- **6.2.2.3.1.**

- le constat :

- **Mauvais état des ancrages**

- **défaut inclus :**

- Absence de tout ou partie d'une charnière.
- Corrosion perforante au niveau d'une charnière et/ou de son support.

- le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.2.1.b.2

-le libellé :

➤ Montant mal fixé

-Précisions complémentaires :

➤ Montants de pare-brise, de portes et pieds montants

Corrosion perforante ou fissure au niveau des montants de pare-brise, de porte, ou pieds montants (les défaillances de liaison avec le pavillon sont traités au point 6.2.1.a.1 ou 6.2.1.a.2)

➤ Montants de caisse (support panneaux, arceaux, support de ridelle,..)

Corrosion perforante ou fissure au niveau des montants de panneau
Mouvement important de l'élément

-le niveau :

➤ MAJEURE

Le système de fermeture de ces ridelles est défectueux,
le risque d'une ouverture intempestive est indéniable.



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.7. Caisse fixée sur le châssis**
- le code :
- **6.2.7.1.2.**
- le constat :
- **Mauvais état des ancrages**
- **défaut inclus :**
- Amorce de rupture due en général à une déformation et à des efforts répétés provoquant un cisaillement de la tôle .
- le niveau :
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.1.b.3**

-le libellé :

➤ Montant mal fixé : stabilité compromise

-Précisions complémentaires :

➤ Rupture de l'élément ou de sa fixation affectant la rigidité de la structure ou risque de chute

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Des fumées d'échappement sont
présente dans l'habitacle

Que dit La SRV **F8** ?

- **8.3.2. Canalisation d'échappement**

-le code :

- **8.3.2.3.1.**

-le constat :

- **Fuite importante**

- défaut inclus :

- Fuite importante entraînant un manque d'étanchéité et/ou une émission anormale de bruit.
- Pénétration de fumées ou de gaz d'échappement dans la cabine ou dans l'habitacle du véhicule

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code

➤ **6.2.1.c.3**

-le libellé :

➤ Entrée de fumées du moteur ou d'échappement

-Précisions complémentaires :

➤ Pénétration de fumées ou de gaz d'échappement dans la cabine ou dans l'habitacle du véhicule

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.8. Superstructure, carrosserie (sauf ailes et ouvrants)**
- le code :
- **6.2.8.1.3.**
- le constat :
- **Déformation importante et/ou mauvaise fixation/liaison**
- défaut inclus :
- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.
- le niveau :
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.1.d.2**

-le libellé :

➤ Modification présentant un risque

-Précisions complémentaires :

➤ Modification de la structure de la carrosserie (ex transformation d'une berline en cabriolet...)

➤ Adjonction excessive de produit colmatant ou tôle rapportée dénotant une réparation non effectuée selon les règles de l'art

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



A chaque imperfection de la route, il y a un frottement

Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.1.d.3**

-le libellé :

➤ Modification présentant un risque : distance insuffisante par rapport aux pièces en rotation ou en mouvement ou par rapport à la route

-Précisions complémentaires :

- Risque de contact avec des pièces en rotation ou en mouvement (ex: passage de roues, débattement ou braquage de roues...)
- Risque de contact par rapport à la route (ex: abaissement excessif véhicule)

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.2.2

FIXATION DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIEE

Le terme carrosserie traité dans ce point concerne les carrosseries rapportées (caisson, cellule, plateau, faux-châssis, ..)



Véhicule placé au-dessus d'une fosse ou sur un pont élévateur.



La fixation de la cabine est desserrée



Que dit La SRV F6 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.2.a.2**

-le libellé :

➤ Cabine mal fixée

-Précisions complémentaires :

- Desserrage des fixations de la cabine (à capot moteur ou basculante) sur le châssis
- Absence ou rupture d'une fixation de la cabine (à capot moteur) sur le châssis
- Système de verrouillage de la cabine basculante endommagé
- Témoin de verrouillage cabine allumé en permanence (si présent)

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Ci-dessous les fixations de cabine droite et gauche



Que dit La SRV F6 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.2.a.3**

-le libellé :

➤ Cabine mal fixée : stabilité compromise

-Précisions complémentaires :

- Absence ou rupture complète d'au moins 2 fixations de la cabine (à capot moteur) sur le châssis
- Absence ou rupture complète d'une fixation de la cabine (basculante) sur le châssis
- Système de verrouillage de la cabine basculante inopérant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

Lors du contrôle , il est découvert que la cellule frigorifique est mal centrée sur le châssis



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.7. Caisse fixée sur le châssis**
- le code :
- **6.2.7.2.1**
- le constat :
- **Mauvaise fixation / liaison**
- défaut inclus :
- Caisse et/ou cabine manifestement mal centrée(s) sur le châssis.
- le niveau :
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.2.b.2**

-le libellé :

➤ Carrosserie / cabine manifestement mal centrée sur le châssis

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Ci-dessous
les fixations du plateau au châssis



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.7. Caisse fixée sur le châssis**

-le code :

- **6.2.7.2.1**

-le constat :

- **Mauvaise fixation / liaison**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation de la caisse ou de la cabine, sur le châssis ou les traverses

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.2.c.2**

-le libellé :

➤ Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses

-Précisions complémentaires :

➤ Desserrage des fixations de la carrosserie sur le châssis

➤ Absence ou rupture d'une ou 2 fixations de la carrosserie sur le châssis

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Au total 4 fixations de la cellule camping car sur le châssis sont absentes ou cassées



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.7. Caisse fixée sur le châssis**
- le code :
- **6.2.7.2.1**
- le constat :
- **Mauvaise fixation / liaison**
- défaut inclus :
- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation de la caisse ou de la cabine, sur le châssis ou les traverses
- le niveau :
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.2.2.c.3

-le libellé :

- Fixation mauvaise ou manquante de la carrosserie sur le châssis ou sur les traverses au point de constituer une menace très grave pour la sécurité routière

-Précisions complémentaires :

- Risque imminent de perte d'un élément
- Absence ou rupture de plus de 2 fixations de la carrosserie sur le châssis

-le niveau :

- **CRITIQUE**

Il est constaté une corrosion excessive aux points de fixation de la caisse autoporteuse



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.5. Passage de roue, pieds montants AV, AR**

-le code :

- **6.1.5.1.2.**

-le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- défaut inclus :

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.2.d.2**

-le libellé :

- Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses

-Précisions complémentaires :

- ✓ Nota : les longerons et traverses sont traités en 6.1.1
- Corrosion excessive au niveau des points d'ancrage des éléments des trains roulant
- Corrosion excessive au niveau de la liaison des éléments constituant la caisse autoporteuse

-le niveau :

- **MAJEURE**



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.5. Passage de roue, pieds montants AV, AR**
- le code :
- **6.1.5.1.2.**
- le constat :
- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**
- défaut inclus :
- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation.
- le niveau :
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.2.d.3**

-le libellé :

➤ Corrosion excessive aux points de fixation sur les caisses autoporteuses : stabilité altérée

-Précisions complémentaires :

➤ Corrosion perforante au niveau des points d'ancrage des éléments des trains roulants

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.2.3

PORTES ET POIGNÉES DE PORTES

Le terme « Porte » inclut tous les ouvrants permettant d'accéder aux places assises. Les toits ouvrants sont traités au 6.2.1. Les autres ouvrants sont traités au 6.2.13.



Vérification du fonctionnement.

Le contrôleur vérifie l'ouverture et la fermeture, de l'extérieur et de l'intérieur pour les portes latérales avant et de l'extérieur seulement pour les autres portes concernées.



En cas de difficulté de fermeture, le contrôleur réalise 3 essais pour confirmer l'anomalie.

La porte ne s'ouvre pas



Pas de modification du niveau de sanction



Malgré que la porte soit fermée, celle-ci s'ouvre toute seule, au moment de l'éjection suite au blocage pendant le test de frein .

Pas de modification du niveau de sanction



Sans le sandow, la porte
ne tient pas fermée



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.1. Porte latérale**

-le code :

- **6.2.1.2.2.**

-le constat :

- **Ouverture impossible et/ou intempestive**

- **défaut inclus :**

- Difficulté de fermeture malgré 3 essais pour obtenir la fermeture.
- Ouverture intempestive pendant la visite.

le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.3.b.3**

-le libellé :

➤ Une portière est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermée (**portes pivotantes**)

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



Pas de modification du niveau de sanction



La charnière
est à 2 doigts
de casser



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.1. Porte latérale**

-le code :

- **6.2.1.3.1.**

-le constat :

- **Mauvais état des ancrages**

-défaut inclus :

- Corrosion perforante au niveau d'une charnière et/ou de son support.
- Jeu important des axes de porte

le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.3.C.2**

-le libellé :

- Portière, charnières, serrures ou gâches manquantes ou mal fixées

-Précisions complémentaires :

- Absence de porte, de gâche ou de serrure de porte
- Absence de tout ou partie d'une charnière
- Absence ou détérioration d'un guide de porte coulissante
- Corrosion perforante au niveau d'une charnière, de son support ou d'une gâche
- Desserrage ou absence partielle des éléments de fixation de la charnière, de la gâche ou de la serrure entraînant un déplacement de celle-ci
- Jeu important des axes de porte

-le niveau :

- **MAJEURE**



Que dit La SRV F6 ?

- **6.2.1. Porte latérale**

-le code :

- **6.2.1.1.2.**

-le constat :

- **Partie saillante**

-défaut inclus :

- Enjoliveur, pièces d'ornement, porte déchirée ou déformée faisant saillie.

-le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.3.d.2**

-le libellé :

➤ Portière détériorée susceptible de provoquer des blessures

-Précisions complémentaires :

➤ Partie saillante (y compris les baguettes de protection)

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.2.4 PLANCHER





Présence de corrosion non
perforante sur le plancher



Pas de modification du niveau de sanction

Présence d'une réparation
grossière sur le plancher



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.3. Plancher**

-le code :

- **6.1.3.3.1.**

-le constat :

- **Contrôle impossible**

- **défaut inclus :**

- défaut d'accès visuel suite à modification(s) non prévue(s) par le constructeur y compris les tôles rapportées

- **le niveau :**

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.4.a.2**

-le libellé :

- Plancher mal fixé ou gravement détérioré

-Précisions complémentaires :

- Déchirure, ouverture ou perforation présentant un risque susceptible de provoquer des blessures ou de laisser passer une partie du chargement
- Altérations pouvant provoquer la perte d'un élément
- Absence partielle de fixation
- Adjonction de produit colmatant ou tôle rapportée dénotant une réparation non effectuée selon les règles de l'art

-le niveau :

- **MAJEURE**

Absence d'un morceau de plancher



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.3. Plancher**

- le code :

- **6.1.3.1.2.**

- le constat :

- **Corrosion perforante et/ou fissure/cassure**

- **défaut inclus :**

- Oxydation provoquant un gonflement et un effritement du métal avec perforation
- Déchirure, ouverture ou perforation du plancher.

- **le niveau :**

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.4.a.3**

-le libellé :

➤ Plancher mal fixé ou gravement détérioré:
stabilité insuffisante

-Précisions complémentaires :

➤ Absence totale ou partielle du plancher

➤ Absence totale de fixation

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.2.5

SIÈGE CONDUCTEUR



Vérification du fonctionnement.



Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.5.a.1**

-le libellé :

➤ **Siège défectueux**

-Précisions complémentaires :

- Mauvaise fixation de l'accoudoir ou de toute pièce non structurale sur le siège
- Détérioration importante des surfaces d'appui (coussin, dossier), des accoudoirs, des habillages et de toute pièce non-structurale du siège

-le niveau :

➤ **MINEURE**



L'assise est instable.

Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Siège**
 - le code :
 - **7.1.1.1.1.**
 - le constat :
 - **Détérioration importante**
 - défaut inclus :
 - Armature cassée (Châssis du siège)
 - le niveau :
 - **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.5.a.2**

-le libellé :

➤ Structure du siège défectueuse

-Précisions complémentaires :

➤ Armature cassée

➤ Absence partielle ou totale de fixation du dossier sur le siège

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Il manque des vis
de fixation à ce
siège ce qui le
rend instable



Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Siège**
 - le code :
 - **7.1.1.2.1.**
 - le constat :
 - **Mauvaise fixation**
 - **défaut inclus :**
 - Élément de fixation desserré, rompu, manquant ne permettant pas l'immobilisation du siège.
 - **le niveau :**
 - **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.5.a.3**

-le libellé :

➤ **Siège mal fixé**

-Précisions complémentaires :

➤ **Élément de fixation desserré, rompu ou manquant ou glissière détériorée ne permettant pas l'immobilisation du siège**

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**



La glissière est si rouillée que le siège conducteur est impossible à déplacer



Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Sièges**

- le code :

- **7.1.1.2.1.**

- le constat :

- **Mauvaise fixation**

- **défaut inclus :**

- Non-fonctionnement du système de réglage (AV/AR) du siège conducteur

- **le niveau :**

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.5.b.2**

-le libellé :

➤ Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage

-Précisions complémentaires :

➤ Mauvais fonctionnement du système de réglage (AV/AR, inclinaison du dossier, hauteur du siège) avec verrouillage possible

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Le verrouillage du système pivotant est défectueux



Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Siège**

-le code :

- **7.1.1.2.1.**

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- **défaut inclus :**

- Non-fonctionnement du système de verrouillage de positionnement du siège.

- **le niveau :**

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.5.b.3**

-le libellé :

➤ Mauvais fonctionnement du mécanisme de réglage :
siège mobile ou dossier impossible à fixer

-Précisions complémentaires :

➤ Mauvais fonctionnement du système de réglage avec
impossibilité de verrouillage

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.2.6

AUTRES SIÈGES



Sont considérés comme pièces auxiliaires tous les éléments du siège hors structure et comme pièces principales les éléments de structure.

Siège passager



Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.6.a.1**

-le libellé :

- Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires)

-Précisions complémentaires :

- Mauvaise fixation de l'accoudoir ou de toute pièce non structurelle sur le siège
- Détérioration importante des surfaces d'appui (coussin, dossier), des accoudoirs, des habillages et de toute pièce non-structurelle du siège

-le niveau :

- **MINEURE**

L'assise de la banquette
passager ne tient plus en place



Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Siège**

-le code :

- **7.1.1.2.1.**

-le constat :

- **Mauvaise fixation**

- défaut inclus :

- Élément de fixation desserré, rompu, manquant ne permettant pas l'immobilisation du siège.

-le niveau :

- **CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.6.a.2**

-le libellé :

- Sièges défectueux ou mal fixés (pièces principales)

-Précisions complémentaires :

- Armature cassée (Châssis du siège ou de banquette)
- Absence partielle ou totale de fixation du dossier ou partie du dossier (ex : banquette 1/3 – 2/3)
- Élément de fixation desserré, rompu ou manquant ne permettant pas l'immobilisation du siège ou de la banquette (assises et dossier)
- Glissière détériorée ne permettant pas l'immobilisation du siège
- Non fonctionnement du système de verrouillage d'un siège mobile (basculant ou pivotant)
- Siège ou banquette monté sur des ancrages non prévus par le constructeur

-le niveau :

- **MAJEURE**

République Française
Communauté européenne

F Certificat d'immatriculation

PREFECTURE DE LA SARTHE

N° immatriculation Date du certificat Date de 1^{re} immatriculation
 (A) XS 72 (I) 04/12/2007 (B) 04/12/2007

(C.1) M. [REDACTED]

(C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE
 (C.4.1) 1

[REDACTED]

(D.1) PEUGEOT (D.2.1) MPE5716NZ516
 (D.2) EB4HTH
 (D.3) 807 (E) [REDACTED]
 (F.1) 2570 (F.2) 2570 (F.3) 3945
 (G) 1865 (G.1) 1790
 (J) M1 (J.1) VP (J.2) AF (J.3) CI
 (K) e2*98/14*0253*19
 (P.1) 2179 (P.2) 125 (P.3) 60 (P.6) 10
 (Q) (S.1) 8 (S.2) (U.1) 77
 (U.2) 3000 (V.7) 191 (V.9) 83R11-05

(Y.1) 285,00 (Y.2) (Y.3) 285,00

(I.1) (A.1) NEUF

(X.1) VISITE AVANT LE 04/12/2011
 (SAUF REGT. SPEC.)



Incohérence du
nombre de place
(sièges en moins)



Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.2. Ceinture**

- le code :

- **7.1.2.3.3**

- le constat :

- **Essai non réalisé**

- **défaut inclus :**

- Ceinture dépendante ou non du siège en l'absence de celui-ci.

- **le niveau :**

- **SANS CONTRE-VISITE**



SRV FO ?

• 0.4.2. Nombre de places assises

-le code :

- **0.4.2.1.1.**

-le constat :

- **Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification, absence de siège(s)**

- défaut inclus :

- **Nombre de places effectives INFÉRIEUR au nombre de places mentionné sur le document d'identification ou la base technique OTC**

- le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.6.b.1**

-le libellé :

➤ Siège absent lors du contrôle

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **MINEURE**



C.3
600 RUE DE LA POSTE
60240 JOUY SOUS THELLE

D.1 RENAULT
D.2 FLBCD6

D.2.1
E. VF1FLBCD63Y017895

D.3 FG L2H2P2
F.1 0 F.2 2990 F.3 4990
G 0 G.1 1808
J J.1 CTTE J.2 J.3 FOURGON
K
P.1 0 P.2 0 P.3 GO P.6 6
Q 0.00 S.1 3 S.2 0 U.1 81
U.2 2625 V.7 0 V.9



Incohérence du nombre de place (sièges en plus)

Que dit La SRV **F7** ?

- **7.1.1. Sièges**

-le code :

- **7.1.1.3.2.**

-le constat :

- **Essai non réalisé**

- **Défaut inclus :**

- Sièges supplémentaires non indiqués sur le document d'identification.

- **le niveau :**

- **SANS CONTRE-VISITE**



SRV FO ?

• 0.4.2. Nombre de places assises

-le code :

- 0.4.2.1.2.

-le constat :

- Non-concordance avec le(s) document(s) d'identification, siège(s) supplémentaire(s)

- Défaut inclus :

- Nombre de places effectives SUPERIEUR au nombre de places mentionné sur le document d'identification ou la base technique OTC.

- le niveau :

- SANS CONTRE-VISITE

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.6.b.2**

-le libellé :

➤ Dépassement du nombre de sièges autorisé ;
disposition non conforme à la réception

-Précisions complémentaires :

➤ Siège supplémentaire non indiqué sur le document
d'identification

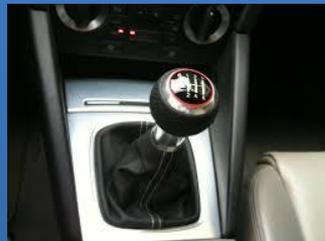
-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.2.7

COMMANDES DE CONDUITE

Le terme « commandes de conduite » inclut la commande d'embrayage, de boîte de vitesse (hors dispositif à palettes complémentaires du levier) et la commande d'accélérateur.



Vérification de fonctionnement.

Un jeu excessif est constaté, entraînant des difficultés à sélectionner la bonne vitesse recherchée



Que dit La SRV **F8** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.7.a.2**

-le libellé :

Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement

-Précisions complémentaires :

- Commande d'accélérateur

Déboîtement

Retour en position repos avec une baisse du régime moteur sans retour au régime de ralenti

- Commande d'embrayage

Mauvais retour en position repos

Difficulté d'enclenchement du levier de boîte de vitesse

- Commande boîte de vitesse

Difficultés de déplacement sur la grille

Jeu important impactant la sélection des rapports

-le niveau :

- **MAJEURE**

La pédale d'embrayage ne revient pas toute seule



Que dit La SRV **F8** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ 6.2.7.a.3

-le libellé :

Une commande nécessaire à la conduite sûre du véhicule ne fonctionne pas correctement : sécurité compromise

-Précisions complémentaires :

➤ Commande d'accélérateur

- Absence d'accélération
- Grippage
- Maintien du régime d'accélération atteint malgré le relâchement

➤ Commande d'embrayage

- Grippage
- Pas de retour en position repos

➤ Commande de boîte de vitesse

- Impossibilité d'enclencher un rapport
- Déboîtement

-le niveau :

➤ **CRITIQUE**

6.2.8

MARCHEPIEDS POUR ACCÉDER À LA CABINE

Vérification du fonctionnement pour les marchepieds escamotables.



Suite à cette réparation le marche pied n'est pas très stable , mais ne risque pas de se décrocher



Pas de modification du niveau de sanction

Lors de la manipulation du marche pied, il est constaté qu'il n'est plus fixé correctement et risque de se décrocher à tous moments



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.6. Bas de caisse, pied milieu**
- le code :
- **6.1.6.2.1**
- le constat :
- **Mauvaise fixation / liaison**
- **défaut inclus :**
- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation du marchepied
- **le niveau :**
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.8.a.2**

-le libellé :

➤ Marchepied ou anneau de marchepied mal fixé :
stabilité insuffisante

-Précisions complémentaires :

➤ Risque de perte de l'élément

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

Suite à un choc à l'arrière , le
marche pied à été endommagé
entraînant une partie saillante



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.6. Bas de caisse, pied milieu**
- **le code :**
- **6.1.6.1.4**
- **le constat :**
- **Déformation importante**
- **défaut inclus :**
- Déformation entraînant une modification de la position du marchepied
- **le niveau :**
- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.8.b.2**

-le libellé :

- Marchepied ou anneau dans un état susceptible de blesser les utilisateurs

-Précisions complémentaires :

- Absence partielle ou totale du marchepied
- Déchirure, cassure ou déformation du marchepied faisant saillie

-le niveau :

- **MAJEURE**

Le marche pied ne se rétracte plus entièrement



Que dit La SRV **F7** ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.8.c.2**

-le libellé :

- Mauvais fonctionnement du marchepied escamotable

-Précisions complémentaires :

- Non-fonctionnement du marchepied escamotable électriquement
- Impossibilité de mettre en place (en position service) le marchepied escamotable manuellement
- Impossibilité de maintenir le marchepied en position « Repos » (ex : Non-fonctionnement du système de verrouillage destiné maintenir le marchepied en position relevé)

-le niveau :

- **MAJEURE**

6.2.9

AUTRES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

Le terme « autres équipements et aménagements intérieurs et extérieurs » inclut :

• pour l'extérieur :

- les systèmes hydrauliques de bennes basculantes, de barres anti-encastrement ou de ridelles,
- les hayons élévateurs hydrauliques arrière,
- les dispositifs de levage (grue) et les béquilles,
- les bras articulés à commande hydraulique (ex : benne amovible),
- les équipements des bennes à ordures ménagères,
- les équipements extérieurs des camping-cars,
- les dispositifs porte-vitrage,
- les équipements des véhicules de balisage,
- les équipements frigorifiques,
- les dispositifs porte-nacelle,
- les rampes d'accès et treuils.



• pour l'intérieur les commandes des équipements ci-dessus.



Aucune SRV ne traitent
actuellement ces équipements

Les autres équipements intérieurs et extérieurs des véhicules de dépannage, sanitaires, taxi et auto-école sont traités dans les fonctions spécifiques.



Sur le support de vitrage
quelques éléments de fixation
sont absents , il y a un risque
de décrochage de certains de
ces éléments

Pas de SRV

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.9.a.2**

-le libellé :

- Fixation défectueuse d'un accessoire ou équipement

-Précisions complémentaires :

- Risque de chute de tout ou partie d'un équipement permanent du véhicule (grue, hayon, échelle, rampe, support de vitrage, groupe frigorifique, ...)
- Risque de chute de tout ou partie d'un équipement d'un véhicule de loisir

-le niveau :

- **MAJEURE**



Les rampes d'origines ont été rallongées, générant une occultation des feux arrière.

Que dit La SRV 027 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

- **6.2.9.b.1**

-le libellé :

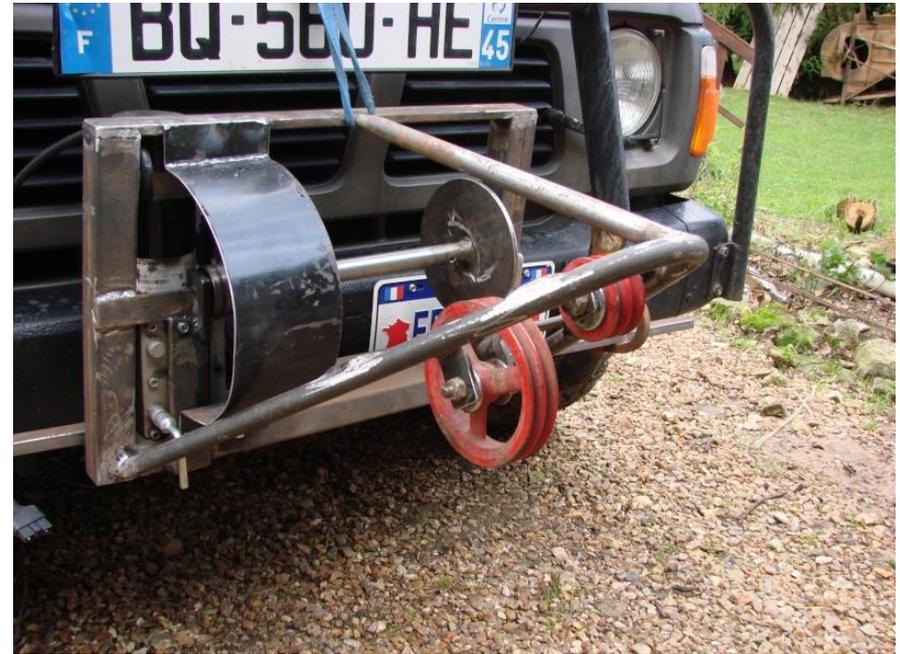
- Accessoire ou équipement non conforme aux exigences

-Précisions complémentaires :

- Uniquement, pour les accessoires et équipements perturbant :
- la visibilité avant, arrière ou latérale du conducteur
- la visibilité des dispositifs d'éclairage et de signalisation
- les plaques d'immatriculation

-le niveau :

- **MINEURE**



Pas de SRV

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.9.b.2**

-le libellé :

➤ Pièces rapportées risquant de causer des blessures, sécurité compromise

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **MAJEURE**



Des traces de gras sont présentes sur le vérin de levage de la benne

Pas de SRV

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.9.c.1**

-le libellé :

➤ Équipement hydraulique non étanche

-Précisions complémentaires :

➤ Trace de liquide hydraulique sans goutte à goutte

-le niveau :

➤ **MINEURE**



Une fuite d'huile hydraulique est constatée sur le vérin
(goutte ré-apparaissant après essuyage)

Pas de SRV

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.9.c.2**

-le libellé :

➤ Équipement hydraulique non étanche : perte excessive de substances dangereuses

-Précisions complémentaires :

➤ Perte de liquide hydraulique issu des équipements

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.2.10 GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS





Pare-boue



Pas de modification du niveau de sanction

Le garde boue est très mal fixé, une chute à court terme est probable.



Que dit La SRV F6 ?

- **6.1.5. Passage de roue, pieds montants AV, AR**

-le code :

- **6.1.5.2.1.**

-le constat :

- **Mauvaise fixation / liaison**

- défaut inclus :

- Absence, desserrage ou rupture d'au moins un des éléments de fixation.

- le niveau :

- **SANS CONTRE-VISITE**

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.10.a.2**

-le libellé :

➤ Manquants, mal fixés ou gravement rouillés :
risque de blessures, risque de chute

-Précisions complémentaires :

➤ Corrosion perforante

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

La position conforme de la bavette est verticale à la roue.
Ce n'est pas le cas de ce véhicule
présenté au contrôle.



Que dit La SRV F6 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.10.c.1**

-le libellé :

➤ Non-conforme aux exigences

-Précisions complémentaires :

➤ Bavette non flexible ou non fixée verticalement par rapport aux roues

-le niveau :

➤ **MINEURE**

Le garde boue ne couvre pas la
totalité de la roue de cette bétailère



Que dit La SRV F6 ?

N É A N T

Quelle défaillance sera applicable avec L' I.T F.6 ?

-le code :

➤ **6.2.10.c.2**

-le libellé :

➤ Bandes de roulement insuffisamment couvertes

-Précisions complémentaires :

➤ Néant

-le niveau :

➤ **MAJEURE**

6.2.13

AUTRES OUVRANTS

Le terme « Autres ouvrants » inclut tous les ouvrants autres que les portes d'accès à l'habitacle : portes arrières (sauf si utilisées pour l'accès aux places de dernière rang), hayon, capot moteur, girafon, demi-hayon, lunette arrière et accès à un compartiment ou coffre de rangement. Les toits ouvrants sont traités au 6.2.1.



Vérification du fonctionnement.

Si le dispositif d'ouverture et de fermeture de l'ouvrant d'un compartiment de rangement nécessite un dispositif particulier (ex : clé carrée), le contrôle se limite :

- à la présence de l'ouvrant et de son système d'ouverture/fermeture,
- à l'état de l'ouvrant,
- à son maintien en position fermée.

Dans le cas où l'ouverture d'un ouvrant nécessaire à la réalisation du contrôle est impossible, le contrôleur saisit la défaillance « 0.4.1.a.2 ».



Il n'y a que le dispositif de sécurité
(1^{er} cran) qui tient le capot fermé.



Pas de modification du niveau de sanction

BILAN COMPARATIF

```
graph TD; A[BILAN COMPARATIF] --> B[SRV F6]; A --> C[IT VL F6];
```

SRV F6

IT VL F6

Résumé

- ❑ Les éléments de réduction de fumée sont dissociés d'échappement
- ❑ Association des éléments carburant « Gaz » et « Fossile »
- ❑ Dissociation des ouvrants permettant l'accès aux places assises et ceux permettant l'accès au volume de chargement
- ❑ La défaillance « contrôle impossible » disparaît

COMPARATIF	S.R.V. F6, F7, F8 & Fgaz et spécifiques	I.T.
SANS CV	102	24
AVEC CV 2 MOIS	40	61
CRITIQUE	Néant	31



Plusieurs éléments des SRV F6, F7, F8 et F-Gaz et véhicules spécifiques sont traités dans cette instruction technique.

IT VL F7 AUTRE MATÉRIEL